



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 53 - MARS 2013

SOMMAIRE

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté N °2013085-0001 - Arrêté n °2013-020 portant subdélégation de signature en matière administrative	1
Arrêté N °2013085-0002 - Arrêté n °2013-021 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire	4

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Arrêté N °2013066-0014 - Arrêté de subdélégation de signature de M. Laurent Vilboeuf, directeur régional de la DIRECCTE IDF, à M. Joël Cogan, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val- de- marne	8
---	---

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2012272-0179 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à G. ANDRE, C. CHANUT, N. DAVID, I. PERRAULT, G. PINGLAUT, M. TECHEL, A. BUIGAS, J. CERVERA, W. CHAUDRON, S. MARC, A. FOUCAULT, J.- M. MAITIA, M. HELAOUI, T.- N. TRINH, M. DESVERGNES, G. KRASNOPOLSKY	16
Arrêté N °2012272-0180 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à C. JAUSSIOMME, A. DELBEGUE, M. HOAREAU, I. WAJDA, A. SOULEYREAU, A. BELAMRI, V. ARDOUIN, V. GARGAM, W. BOUMBA, E. CARLUT, P. A. CISCO, S. SINTES, B. BENJAMIN, P. HAGET, C. BARTY, B. RUCHAUD, M. ASSELIN, V. LEMEUR, J. BACHELET, C. RENE MARTIN, L. GUAITELLA	19
Arrêté N °2012272-0181 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à S. IDRI, S. COUERBE, C. STANISLAWIAK, A. COURTONNE, E. FEUILLET, J. ALVES TEIXEIRA, S. MEDARD, N. LEBLEME, N. PHAL, M. BUSNEL, I. DIJOUX, F. GENDET, S. FABRE, B. MAREGA, C. Q. PHAM,, G. FERRY, S. GOEPFERT- DUBOIS, M. MAHAMAT, M. ALOGUES, A. GRAND- CHAVIN, F. JOUSSEMET, E. COTTIN, S. LANNOYE, V. VONG, A. DE LOS SANTOS, J. AUZERIC, S. GAMBLIN, J.- M. REMY, J. PUIG, S. ABDELLATIF	22
Arrêté N °2012272-0182 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à C. MARINECHE, S. ROUVET, C. CAIRO, S. PARSY, G. LEFIER, S. RIVA, S. SIMON, Y. GONDOUIN, K. CHAYANI, C. LETSCHER, S. PHILIPPE, P. TRAVAILLEUR, A. LEBLANC, N. LACROIX, Y. E. LE DIGARCHER	25
Arrêté N °2012272-0183 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Y. ARCAMONI, S. BAUBEL, B. BENDOLEBA, E. BIERME, G. DUPUIS, X. JUHEL, E. LETESSIER, C. SABBAH	28
Arrêté N °2013002-0015 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à K. CHAYANI et E. THEVENIN	30

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté N °2013081-0012 - Arrêté du 22 mars 2013 portant délégation de signature à monsieur Jean- Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine- Saint- Denis	33
--	----

Arrêté N °2013081-0013 - Arrêté du 22 mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud BRUANT, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à Madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance et à Madame Barbara KOTEKE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement	38
Arrêté N °2013081-0014 - Arrêté du 22 mars 2013 portant subdélégation de signature à Monsieur Jean- Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil	41
Arrêté N °2013081-0015 - Arrêté du 22 mars 2013 portant subdélégation de signature à Monsieur Jean- Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil	45
Arrêté N °2013081-0016 - Arrêté du 22 mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil	48



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013085-0001

**signé par Autres signataires
le 26 Mars 2013**

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n °2013-020 portant subdélégation de
signature en matière administrative



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

**Arrêté n°2013-020
portant subdélégation de signature
en matière administrative**

**LA SECRETAIRE GENERALE
DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 mars 2013 chargeant **Madame Anne NOUGUIER**, secrétaire générale de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, de l'intérim des fonctions de directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013082-0001 du 23 mars 2013 portant délégation de signature à **Madame Anne NOUGUIER**, chargée de l'intérim des fonctions de directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, en matière administrative ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la délégation de signature n°2013082-0001 du 23 mars 2013 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne NOUGUIER**, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives à :

- **Monsieur Dominique CERCLET**, chef de la conservation régionale des monuments historiques,
- **Monsieur Bruno FOUCRAY**, chef du service régional de l'archéologie, et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à **Monsieur Jean-Marc GOUEDO**, son adjoint,
- **Monsieur Eric GENNARI**, chef du bureau des affaires financières,
- **Madame Emmanuelle FAVRE**, chef du bureau des ressources humaines,
- **Madame Isabelle du RANQUET**, chef du bureau des licences,
- **Monsieur Hervé CORRIGES**, chef du service de la musique et de la danse.

ARTICLE 2 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 3 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

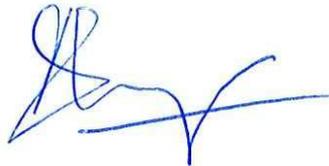
ARTICLE 4 :

La Secrétaire générale de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, chargée de l'intérim des fonctions de Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles.

Paris, le **26 MARS 2013**

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Et par délégation

Anne NOUGUIER



Affichage à la Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le **26 MARS 2013**



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013085-0002

**signé par Autres signataires
le 26 Mars 2013**

Direction régionale des affaires culturelles

Arrêté n °2013-021 portant subdélégation de
signature en matière d'ordonnancement
secondaire



**PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS**

**Arrêté n°2013-021
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire**

**LA SECRETAIRE GENERALE
DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
D'ILE-DE-FRANCE**

- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;
- VU le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région Ile-de-France, Préfet de Paris ;
- VU l'arrêté ministériel du 20 mars 2013 chargeant **Madame Anne NOUGUIER**, secrétaire générale de la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, de l'intérim des fonctions de directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013082-0002 du 23 mars 2013 portant délégation de signature à **Madame Anne NOUGUIER**, chargée de l'intérim des fonctions de directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

A R R E T E

ARTICLE 1^{ER} :

Dans le cadre de la délégation de signature n°2013082-0002 du 23 mars 2013 et en cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne NOUGUIER**, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions respectives à :

- **Monsieur Dominique CERCLET**, chef de la conservation régionale des monuments historiques,
- **Monsieur Eric GENNARI**, chef du bureau des affaires financières,
- **Madame Emmanuelle FAVRE**, chef du bureau des ressources humaines,

à l'effet de :

1. recevoir les crédits des programmes suivants :
 - « Patrimoine » (n°175)
 - « Création » (n°131)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)
2. signer tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
 - « Patrimoine » (n°175)
 - « Création » (n°131)
 - « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » (n°224)
 - « Livre et industries culturelles » (n°334)

Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la délégation ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre 6 du budget du Ministère de la culture et de la communication que lorsque le Préfet de la région d'Ile-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

3. signer, dans la limite de ses attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le Préfet de la région d'Ile-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat dans le cadre des programmes suivants :
 - « Entretien des bâtiments de l'Etat » (n°309)
 - « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)
 - « Contribution aux dépenses immobilières » (n°723)

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du Préfet de la région d'Ile-de-France.

4. signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés ci-dessus, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

Demeurent réservés à la signature du Préfet de la région d'Ile-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les contrats de bail.

ARTICLE 2 :

Toutes les dispositions réglementaires contraires et antérieures sont abrogées.

ARTICLE 3 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au Tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 4 :

La Secrétaire générale de la Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, chargée de l'intérim des fonctions de Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, et affiché au sein de la Direction régionale des affaires culturelles.

Paris, le 26 MARS 2013

Pour le Préfet de la région d'Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Et par délégation

Anne NOUGUIER



Affichage à la Directrice régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France le 26 MARS 2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013066-0014

**signé par Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail
et de l'emploi d'Ile- de- France
le 07 Mars 2013**

**Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi**

Arrêté de subdélégation de signature de M.
Laurent Vilboeuf, directeur régional de la
DIRECCTE IDF, à M. Joël Cogan, directeur
régional adjoint, responsable de l'unité
territoriale du Val- de- marne

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

ARRETE n° 2013-032
Portant subdélégation de signature
de Monsieur Laurent Vilboeuf,
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile-de-France

Vu le code du commerce ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010 - 687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'ile de France,

Vu le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU, en qualité de préfet du Val-de-Marne,

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBŒUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2013-466 du 11 février 2013 par lequel le Préfet du Val de Marne a délégué sa signature à Monsieur Laurent VILBŒUF, Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France,

Vu l'arrêté interministériel en date du 29 août 2011 nommant Monsieur. Joël COGAN directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val de Marne à compter du 1^{er} septembre 2011 ;

ARRETE :

Article 1er :

Subdélégation de signature est donnée à M. Joël COGAN, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val de Marne, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile de France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet du Val de Marne.

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Salaires & conseillers des salariés	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	article L 7422-2 CT
	Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	articles L 7422-6 et L 7422-11 CT
	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	article L 3141-23 CT
	Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L 3232-7 et -8 R 3232-3 et 4 CT
	Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale	articles L 3232-7 et -8, R 3232-6 du CT
	Arrêté fixant la liste des conseillers des salariés	articles D 1232-4 et -5 CT
	Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié	articles D 1232-7 et 8 CT
	Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission.	article L 1232-11 CT
	Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés	Article D 3141-11 du CT
	Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental	Article D 2261-6 du CT

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Jeunes de moins de 18 ans	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	article L 4153-6, R 4153-8 et R 4153-12 du CT, article L 2336-4 du code de la santé publique
	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	Article L 7124-1 du CT
	Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants	Articles L 7124-5 et R 7124-1 du CT
	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement	Article L 7124-9 du CT
Hébergement collectif	Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local	Articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 sur l'hébergement collectif
Conciliation	Procédure de conciliation	Articles L 2522-4 et R 2522-1 à R 2522-21 du CT
CISSCT	Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres)	Articles L 4524-1 et R 4524-1 à -9 du CT
Apprentissage alternance	Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours	articles L6223-1 et L6225-1 à 6225-3, R6223-16 et R6225-4 à 6225-8 CT
	Délivrance d'agrément de maître d'apprentissage pour les personnes morales de droit public	loi 92-675 du 17/07/92 décret 92-1258 du 30/11/92
	Décision d'attribution de retrait d'agrément aux personnes de droit public pour l'engagement d'apprentis	loi 92-675 du 17/07/92 décret 92-1258 du 30/11/92
Main d'œuvre étrangère	Autorisations de travail	articles L5221-2 et 5221-5 CT
	Visa de la convention de stage d'un étranger	articles R313-10-1 à R313-10-4 du CEDESA

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Placement au pair	Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales"	accord européen du 21/11/99 circulaire 90,20 du 23/01/99
Emploi	Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en terme d'égalité professionnelle	article R 1143-1 CT
	Attribution de l'allocation spécifique de chômage partiel	articles L5122-1, R 5122-1 à 5122-29 CT
	Convention de prise en charge des indemnités complémentaires dues aux salariés en chômage partiel	articles L 5122-2, D 5122-30 à 5122-51 CT
	Conventions FNE, notamment: d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés	articles L 5111-1 à 3, L5123-1 à 9, , L1233-1-3-4, R5112-11, et L 5124-1, R5123-3 et R5111-1 et 2, , circulaires DGEFP 2004-004 du 30/06/04 et 2008-09 du 19/06/08,R 5123-1 à 41
	Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi	articles L5121-4 et 5 et R5121-14 à 18
	Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC	articles L5121-3 , D 5121-4 à 13
	Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences	Article L.5121-1, L.5121-2, D. 5121-1 à D.5121-3
	Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L2242-16 et 2242-17CT	D2241-3 et 2241-4 CT
	Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation	articles L1233-84 à L1233-89, D1233-37, 38, 45, 46CT
	Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP)	loi 47,1775 du 19/09/47, loi 78,763 du 19/07/78, loi 92,643 du 13/07/92, décret 87,276 du 16/04/87, décret 10/02/02, circulaire DGEFP 2002,53 du 10/12/02 et 2003,04 du 04/03/03
Dispositifs locaux d'accompagnement	circulaires DGEFP 2002,53 du 10/12/02 et 2003,04 du 04/03/03	

	Nature du pouvoir	Référence réglementaire
Emploi	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	articles L7232-1 et suivants CT
	Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	articles L5132-2 et 5132-4, 5, 7, 8, 15,16 R 5132-4,5 et 6, 15 et 16 R 5132-22, 23, R 5132-32 et 33, R 5132-36, R 5132- 38 à 43 R 5132-44 à 47
	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires"	R 3332-21-3 du CT
Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi	Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement	articles L5426-2 à L5426-9, R5426-1 à 5426-17 CT
Formation professionnelle et certification	Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	articles R6341-45 à 6341-48 CT
Obligation d'emploi des travailleurs handicapés	Contrôle des déclarations des employeurs relatives à l'emploi obligatoire des travailleurs handicapés	articles L5212-5 et 5212-12 CT
	Emission des titres de perception à l'encontre des employeurs défaillants	articles R5212-1 à 5212-11 et R5212-19 à 5212-31 CT
	Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés	articles L5212-8 et R5212-12 à 5212-18 CT
Travailleurs handicapés	Subvention d'installation d'un travailleur handicapé	articles R5213-52, D5213-53 à 5213-61 CT
	Aides financières en faveur de l'insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	articles L5213-10 et R5213,33 à 5213,38 CT
	Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage	articles L6222,38, R6222,55 à 6222,58 CT, arrêté du 15/03/78
	Aide aux postes des entreprises adaptées	R 5213-74 à 76

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M Joël COGAN la subdélégation de signature sera exercée par :

- M. Bernard CREUSOT, adjoint au responsable de l'Unité territoriale du Val-de-Marne, responsable du pôle "Travail" ;
- Mme Marie-Annick MICHAUX, adjointe au responsable de l'Unité territoriale du Val-de-Marne, responsable du pôle "Emploi et développement économique" ;
- Mme Agnès DUMONS, adjointe au responsable de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne, secrétaire générale de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne ;

Et dans la limite de leurs attributions, par :

- M. Ababacar NDIAYE, adjoint au responsable du pôle "Emploi et développement économique" ;
- Mme Isabelle DA ROCHA, responsable du service Mutations économiques et développement de l'emploi" ;
- Mme Lydia DUHENNOIS, responsable du service "Insertion des jeunes et des publics en difficultés" ;
- Mme Nora ALLEKI, responsable du service "Accès et retour à l'emploi" ;
- Mme Michèle SINNAS, responsable du service "Main d'œuvre étrangère" pour le refus et la délivrance des autorisations provisoires de travail.

Article 3 :

Subdélégation de signature est donnée à M. André LONGUET des DIGUERES, directeur régional adjoint, chef du Pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie (pôle C), et à M. Lionel SILVERT, chef du service métrologie et à M. Christian BELNY, chef de l'unité opérationnelle, à l'effet de signer, les décisions, actes administratifs et correspondances concernant les attributions de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) de la région Ile de France dans les domaines suivants relevant de la compétence du préfet du Val de Marne :

Métrologie légale	attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés	décret 2001-387 du 03/05/01 article 37 et arrêté du 31/12/01 article 45
	approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure(en cas d'absence d'organisme désigné)	articles 18 et 23 décret 2001-387 du 03/05/01
	injonctions aux installateurs d'instruments de mesure	article 26 décret 2001-387 du 03/05/01

Métrieologie légale	délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés	article 37 du décret 2001-387 du 03/05/01, article 43 arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/81 et du 07/07/04
	dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure	article 41 décret 2007-0387 du 03/05/01
	aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	article 62,3 arrêté du 31/12/01
	aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure	article 62,3 arrêté du 31/12/01
	aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais	article 5 décret du 03/05/01 et article 3 arrêté du 31/12/01

Article 4 : sont exclus de la délégation consentie aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté :

- les correspondances adressées aux cabinets du Président de la République, du Premier ministre, des ministres, des ministres délégués et secrétaires d'Etat, au président du conseil régional, au président du conseil général, aux maires et aux présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- les réponses aux interventions des parlementaires, du président du conseil régional, du président du conseil général, des maires et des présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,
- les mémoires et pièces relatives aux procédures contentieuses à l'exception des procédures relevant du domaine de la main d'œuvre étrangère.

Article 5

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au préfet du Val de Marne.

Article 6 :

L'arrêté n°2012-082 du 31 août 2012 portant subdélégation de signature est abrogé.

Article 7 :

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, et les personnes mentionnées ci-dessus sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture du département du Val de Marne.

Fait à Aubervilliers, le **07 MARS 2013**

Pour le préfet et par délégation,
Le DIRECCTE


Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0179

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à G. ANDRE, C. CHANUT, N. DAVID, I. PERRAULT, G. PINGLAUT, M. TECHEL, A. BUIGAS, J. CERVERA, W. CHAUDRON, S. MARC, A. FOUCAULT, J.-M. MAITIA, M. HELAOUL, T.- N. TRINH, M. DESVERGNES, G. KRASNOPOLSKY



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au SIP du 14^{ème} arrondissement Montparnasse dont les noms suivent :

M. ANDRE Gérard

Mme PERRAULT Irène

M. CHANUT Christophe

M. PINGLAUT Gilles

Mme DAVID Nathalie

Mme TECHEL Muriel

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au SIP du 15^{ème} arrondissement Javel dont les noms suivent :

M. BUIGAS Axel

M. MAITIA Jean-Michel

M. CERVERA Julien

M. HELAOUI Meddy

M. CHAUDRON William

Mlle TRINH Thuy-Nga

Mme MARC Sarah

Mlle DESVERGNES Maryline

Mlle FOUCAULT Anne

M. KRASNOPOLSKY Guillermo

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 28 septembre 2012

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Arrêté n° 1112-0019-26/03/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0180

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de
Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à C. JAUSSIOMME, A. DELBEGUE, M. HOAREAU, I. WAJDA, A. SOULEYREAU, A. BELAMRI, V. ARDOUIN, V. GARGAM, W. BOUMBA, E. CARLUT, P. A. CISCO, S. SINTES, B. BENJAMIN, P. HAGET, C. BARTY, B. RUCHAUD, M. ASSELIN, V. LEMEUR, J. BACHELET, C. RENE MARTIN, L. GUAITELLA



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au SIP du 15^{ème} arrondissement Grenelle dont les noms suivent :

Mlle JAUSSIOMME Céline

M. BELAMRI Arezki

M. DELBEGUE Alexandre

Mlle ARDOUIN Valérie

M. HOAREAU Mickaël

Mlle GARGAM Valérie

Mme WAJDA Isabelle

M. BOUMBA Wenceslas

Mlle SOULEYREAU Audrey

Mme CARLUT Elyanne

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 28 septembre 2012


Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Arrêté N° 2012/272/ANR/S-26/03/2013

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

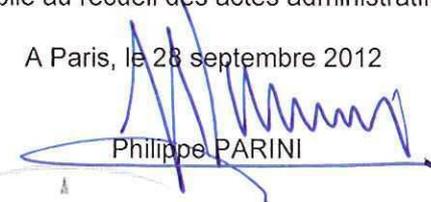
Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au SIP du 15^{ème} arrondissement Saint-Lambert dont les noms suivent :

M. CISCO Pierre Alain
Mme SINTES Sylvie
M BENJAMIN Bruno
M HAGET Philippe
Mme BARTY Carole
Mme RUCHAUD Betty

Mme ASSELIN Muriel
Mme LEMEUR Valérie
Mme BACHELET Julie
Mme RENE MARTIN Céline
M GUAITELLA Laurent

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 28 septembre 2012



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0181

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à S. IDRI, S. COUERBE, C. STANISLAWIAK, A. COURTONNE, E. FEUILLET, J. ALVES TEIXEIRA, S. MEDARD, N. LEBLEME, N. PHAL, M. BUSNEL, I. DIJOUX, F. GENDET, S. FABRE, B. MAREGA, C. Q. PHAM,, G. FERRY, S. GOEPFERT- DUBOIS, M. MAHAMAT, M. ALOGUES, A. GRAND-CHAVIN, F. JOUSSEMET, E. COTTIN, S. LANNOYE, V. VONG, A. DE LOS SANTOS, J. AUZERIC, S. GAMBLIN, J.- M. REMY, J. PUIG, S. ABDELLATIE

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au SIP du 15^{ème} arrondissement Necker dont les noms suivent :

Mlle IDRI Sonia

Mlle MEDARD Stéphanie

Mlle COUERBE Sandy

M. LEBLEME Nicolas

Mlle STANISLAWIAK Carole

M. PHAL Nicolas

Mme COURTONNE Annick

Mlle BUSNEL Magali

M. FEUILLET Eric

Mme DIJOUX Ingrid

M. ALVES TEIXEIRA Joao

Melle GENDET Florence

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 28 septembre 2012



Philippe PARINI

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

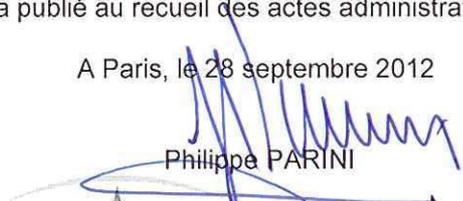
Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au SIP du 16^{ème} arrondissement Auteuil dont les noms suivent :

Mme FABRE Stéphanie
Mme MAREGA Bintou
M. PHAM Chi quoc
M. FERRY Georges
Mme GOEPFERT-DUBOIS Stéphanie
M. MAHAMAT Moussa
M. ALOGUES Mathieu
M. GRAND-CHAVIN Arnaud
Mme JOUSSEMET Florence

M. COTTIN Emmanuel
M. LANNOYE Sébastien
Mme VONG Vydavanh
M. DE LOS SANTOS Alexis
M. AUZERIC Jérôme
M. GAMBLIN Sébastien
M. REMY Jean-Michel
M. PUIG Jérôme
M. ABDELLATIF Samy

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 28 septembre 2012



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0182

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à C. MARINECHE, S. ROUVET, C. CAIRO, S. PARSY, G. LEFIER, S. RIVA, S. SIMON, Y. GONDOUIN, K. CHAYANI, C. LETSCHER, S. PHILIPPE, P. TRAVAILLEUR, A. LEBLANC, N. LACROIX, Y. E. LE DIGARCHER

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au SIP du 16^{ème} arrondissement Porte-Dauphine dont les noms suivent :

Mme MARINECHE Céline

M. RIVA Stéphane

Mme ROUVET Sandrine

Mme SIMON Stéphanie

Mme CAIRO Cecilia

M. GONDOUIN Yann

M. PARSY Sébastien

M. CHAYANI Karim

M. LEFIER Guillaume

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 28 septembre 2012



Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Arrêté N°2012272-0182 - 26/03/2013

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.
Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros aux agents administratifs des finances publiques exerçant leurs fonctions au SIP du 16^{ème} arrondissement La Muette dont les noms suivent :

M. LETSCHER Cyril

M. PHILIPPE Sully

Mlle TRAVAILLEUR Peggy

M. LEBLANC Aubry

Mlle LACROIX Nathalie

M. LE DIGARCHER Yann Erwan

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 28 septembre 2012



Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

ET DES FINANCES

Arrêté N°2012272-0182 - 26/03/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2012272-0183

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 28 Septembre 2012**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Y. ARCAMONI, S. BAUBEL, B. BÉNDOLEBA, E. BIERME, G. DUPUIS, X. JUHEL, E. LETESSIER, C. SABBAH

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS**

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ou des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction en ce qui concerne les droits et pénalités dans la limite de 10 000 euros aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques exerçant leurs fonctions au SIP du 5^{ème} arrondissement dont les noms suivent :

M. ARCAMONI Yvon

M. DUPUIS Gilles

Mme BAUBEL Sylvie

M. JUHEL Xavier

Mme BENDOLEBA Bibiane

Mme LETESSIER Elisabeth

M. BIERME Evin

M. SABBAH Christian

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 28 septembre 2012



Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013002-0015

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris
le 02 Janvier 2013**

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à K. CHAYANI et E. THEVENIN



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à M. Karim CHAYANI, agent administratif des finances publiques exerçant ses fonctions au SIP du 16^{ème} arrondissement La Muette, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où les agents concernés exercent leurs fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 2 janvier 2013

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur
75104 PARIS CEDEX 02
Tél. : 01.55.80.85.85.

Pôle de gestion fiscale Paris Sud-Ouest

Arrêté portant délégation de signature

L' Administrateur Général des finances publiques de classe exceptionnelle,
Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;

Vu la décision du directeur général des impôts du 24 octobre 2003 ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date de l'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Arrête :

Article 1^{er}. – Délégation de signature est donnée à Mme Marie Elisabeth THEVENIN, agent administratif des finances publiques exerçant ses fonctions au Service des impôts des particuliers (SIP) du 16^{ème} arrondissement Porte-Dauphine, à l'effet de prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office portant sur des impositions d'impôt sur le revenu ou d'impôts assimilés, de taxes d'habitation et de taxes foncières non consécutives à un contrôle fiscal et sur les éventuelles pénalités dans la limite de 2.000 euros.

Article 2. – Le présent arrêté sera affiché dans les locaux ouverts au public du service où l'agent concerné exerce ses fonctions, et sera publié au recueil des actes administratifs

A Paris, le 2 janvier 2013

Philippe PARINI

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013081-0012

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 22 Mars 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 22 mars 2013 portant délégation de signature à monsieur Jean- Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine- Saint- Denis



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 22 mars 2013 portant délégation de signature
à monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale
dans le département de Seine-Saint-Denis**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 27 avril 2012, portant nomination de monsieur Jean-Louis BRISON, en tant que directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 17 novembre 2011, portant nomination de monsieur Jean LHUISSIER, en qualité d'inspecteur d'académie adjoint de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 15 octobre 2012 portant nomination de monsieur Philippe BALLE, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 janvier 2012, portant nomination de monsieur Vincent LASSALLE, conseiller d'administration scolaire et universitaire, en qualité d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire général des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** l'attestation ministérielle en date du 15 février 2013 prononçant l'affectation de monsieur Denis WALECKX, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région Ile de France n°2013009-0005 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et n°2013009-0006 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière administrative à madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis dispose de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, E.R.E.A. et E.R.P.D. : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des E.P.L.E.
- actes relatifs au suivi des E.P.L.E. : - indemnités de caisse
 - arrêtés des groupements comptables

- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A.
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger

ARTICLE 2 :

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

ARTICLE 3 :

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré ;
- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale ;

- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens

- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses HANDISCOL dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

ARTICLE 4

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles

- les actes pris en application du décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :

- Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990

- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

- Autorisations d'absence ;

- Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;

- Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré.

- Pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

- Décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;

- Décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994.

- Décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires

ARTICLE 5

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine et Marne.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Louis BRISON, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4 est donnée à :

- Monsieur Philippe BALLE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Jean LHUISSIER, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Denis WALECKX, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis,

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Monsieur Vincent LASSALLE, secrétaire général des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 janvier 2013.

ARTICLE 8

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et le directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Seine-Saint-Denis.

Fait à Créteil, le 22 mars 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013081-0013

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 22 Mars 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 22 mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur Arnaud BRUANT, secrétaire général adjoint, directeur des relations et des ressources humaines, à Madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance et à Madame Barbara KOTEKE, secrétaire générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 22 mars 2013 portant délégation de signature
à Monsieur Arnaud BRUANT secrétaire général adjoint, directeur des
relations et des ressources humaines, à Madame Florence HOUSSET,
secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la
performance et à Madame Barbara KOTEKE, secrétaire générale adjointe,
directrice de l'administration, des services et des établissements publics
locaux d'enseignement**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** les articles R 222-25 et D 222-27 du Code de l'Éducation, relatifs aux attributions du recteur ;
- VU** l'article D 222-20 du Code de l'Éducation, autorisant le recteur à déléguer sa signature aux secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, chargés des fonctions d'adjoint au secrétaire général d'académie ;
- VU** le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} décembre 2008 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 janvier 2013, donnant délégation de signature à monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2012 portant nomination, détachement et classement de monsieur Arnaud BRUANT dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint au secrétaire général de l'académie de Créteil, directeur des relations et ressources humaines à compter du 7 mars 2012 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général,

directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 20 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Barbara KOTEKE, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 4 février 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée à **monsieur Arnaud BRUANT**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines, à **madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance et à **madame Barbara KOTEKE**, secrétaire générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement à l'effet de signer tous les actes relevant des compétences du secrétaire général de l'académie de Créteil, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier.

ARTICLE 2 :

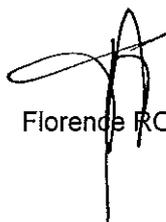
Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 8 janvier 2013.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 22 mars 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013081-0014

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 22 Mars 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 22 mars 2013 portant subdélégation
de signature à Monsieur Jean- Michel
ALFANDARI, secrétaire général de
l'académie de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 22 mars 2013 portant subdélégation de signature à Monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ;
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;

- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°2013009-0005 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI, Conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 01 décembre 2008 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2012 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Arnaud BRUANT dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint au secrétaire général de l'académie de Créteil, directeur des relations et ressources humaines à compter du 7 mars 2012 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Barbara KOTEKE, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 4 février 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Jean-Michel ALFANDARI**, secrétaire général de l'académie, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n°2013009- 0005 du 9 janvier 2013.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Michel ALFANDARI, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance ;
- **Madame Barbara KOTEKE**, secrétaire générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- **Monsieur Arnaud BRUANT**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources humaines.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 15 janvier 2013.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France

Fait à Créteil, le 22 mars 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013081-0015

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 22 Mars 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 22 mars 2013 portant subdélégation
de signature à Monsieur Jean- Michel
ALFANDARI, secrétaire général de
l'académie de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Arrêté du 22 mars 2013 portant subdélégation de signature à Monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
- VU** le code des juridictions financières ;
- VU** le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 19 décembre 2012 portant nomination de monsieur Jean DAUBIGNY, préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du préfet de région n°2013009-0006 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature à madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil, en matière administrative ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI, Conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 01 décembre 2008 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2012 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Arnaud BRUANT dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjoint au secrétaire général de l'académie de Créteil, directeur des relations et ressources humaines à compter du 7 mars 2012 ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Barbara KOTEKE, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 4 février 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **monsieur Jean-Michel ALFANDARI**, secrétaire général de l'académie, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n°2013009-0006 du 9 janvier 2013.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean Michel ALFANDARI, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Monsieur Arnaud BRUANT**, secrétaire général adjoint, directeur des relations et ressources Humaines ;
- **Madame Barbara KOTEKE**, secrétaire générale adjointe, directrice de l'administration, des services et des établissements publics locaux d'enseignement ;
- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 15 janvier 2013.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France

Fait à Créteil, le 22 mars 2013

La rectrice de l'académie de Créteil


Florence ROBINE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013081-0016

**signé par Recteur de l'académie de Créteil
le 22 Mars 2013**

Rectorat de l'académie de Créteil

Arrêté du 22 mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean- Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 22 mars 2013 portant délégation de signature
à Monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de
l'académie de Créteil**

LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine ;
- VU** le règlement comptable et financier de l'ANRU ;
- VU** la convention du 20 octobre 2010 entre l'Etat et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir -action : « internats d'excellence et égalité des chances » publiée au JORF du 22 octobre 2010 ;
- VU** la convention pluriannuelle régionale du 05 mai 2011 confiant à monsieur le recteur la fonction d'ordonnateur délégué pour les dépenses liées aux études et travaux pour la réhabilitation de l'internat d'excellence de Sourduin ;
- VU** la convention pluriannuelle du 20 décembre 2011 relative à l'internat d'excellence de Cachan passée entre le préfet de la région Ile de France et le recteur de l'académie de Créteil d'une part et l'agence nationale de la rénovation urbaine d'autre part.
- VU** le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 2008 nommant monsieur Jean-Michel ALFANDARI, Conseiller d'administration scolaire et universitaire hors classe, secrétaire général de l'académie de Créteil à compter du 01 décembre 2008, en remplacement de monsieur Jean TORTOSA administrateur civil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 2008, nommant monsieur Rémi BONNET, ingénieur en chef 2^{ème} groupe des travaux publics de l'Etat, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à **monsieur Jean-Michel ALFANDARI**, secrétaire général de l'académie de Créteil, pour les opérations relevant du programme d'investissements d'avenir « internats d'excellence et égalité des chances », action développement des internats d'excellence.

1) à l'effet de transmettre à l'ANRU les demandes de paiement d'acomptes et de factures correspondant aux contrats et aux commandes passées pour la réhabilitation des ouvrages destinés aux internats d'excellence de l'académie de Créteil

2) à l'effet de certifier le service fait pour le paiement des acomptes

3) à l'effet de passer les contrats et marchés relevant du programme et tous les actes liés à ces contrats.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Jean-Michel ALFANDARI, secrétaire général de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance.

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à **monsieur Rémi BONNET**, chef du service constructeur de l'académie de Créteil.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 8 janvier 2013.

ARTICLE 4 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 22 mars 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE